

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 000 41

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Sollicitation de subventions dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert ») pour des travaux de rénovation thermique des bâtiments des maisons des solidarités ouvertes à l'accueil du public dans chacun des 17 arrondissements par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-4 et suivants;

Vu la circulaire TREL2235937C du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert)

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention de **172 800 €** dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires (fonds vert) pour le financement de travaux de rénovation thermique de la Maison des solidarités du 11^e arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Article 2

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires (fonds vert) pour le financement de travaux de rénovation thermique futurs en Maisons des solidarités du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale,
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

Pour la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE